



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/76
25 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 25 JANVIER 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR
INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DU BURUNDI AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Il me revient, de sources concordantes, des échos d'éventuelles décisions prises par quelques partenaires extérieurs du Burundi, qui suggèrent des menaces d'embargo militaire contre le Burundi, et d'autres mesures tout aussi discutables, croyant préconiser une solution panacée pour résoudre les problèmes politiques de ce pays.

Nous observons une série de déclarations et de résolutions qui font, sans doute, suite à un travail d'intoxication mené par certains milieux extrémistes, burundais et étrangers, connus pour leur hostilité à la convention de gouvernement signée entre les partenaires politiques burundais le 10 septembre 1994. Or, tout observateur attentif aura remarqué que la stabilité relative du Burundi et son équilibre délicat règnent depuis que celle-ci a pris effet. Certes, des problèmes d'insécurité persistent. Des bandes armées attaquent des populations civiles innocentes. Le Gouvernement s'emploie à les combattre. Les mesures prises récemment, dont l'établissement d'un couvre-feu à Bujumbura, ont permis une relative accalmie dans la capitale.

Par ailleurs, ainsi que l'affirme le Représentant spécial du Secrétaire général à Bujumbura dans son communiqué du 20 janvier 1995, les problèmes du Burundi sont très sensibles et fort complexes et ne peuvent être traités valablement que de manière globale, si l'objectif de la communauté internationale au Burundi est de favoriser la paix, la sécurité et le développement.

En conséquence, le Gouvernement du Burundi dénonce énergiquement ces manœuvres qui visent à saboter la fragile oeuvre de réconciliation nationale en cours, et affirme qu'il n'a jamais adressé une quelconque requête internationale d'embargo ou d'intervention militaire contre le Burundi, qui n'est en guerre contre aucun autre pays.

Le Gouvernement du Burundi demande à ses partenaires extérieurs, surtout les pays qui siègent au Conseil de sécurité, de ne pas se faire abuser par de telles personnes ou telles organisations plutôt mues par des mobiles destructeurs, et de se référer aux instances burundaises pertinentes chargées de

95-02212 (F) 260195 260195

/...

9502212

donner le point de vue du Gouvernement sur des questions aussi importantes que la paix et la sécurité au Burundi. Il importe de se garder d'entreprendre des actions anachroniques, qui soient de nature à freiner les progrès politiques enregistrés jusqu'ici, au risque d'envenimer une situation déjà précaire.

Le Gouvernement du Burundi insiste, une fois de plus, sur l'impérieuse nécessité de se garder de prendre des positions tranchées sur des questions burundaises délicates, alors que les partis politiques et la société civile se sont convenus sur la tenue en toute transparence d'un débat national qui commence sous peu.

Comptant sur l'habituelle compréhension des membres du Conseil de sécurité, je vous prie de bien vouloir distribuer cette communication comme document du Conseil.

Le Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente du Burundi auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Melchiade BUKURU
